



THIERRY-LANNON
& ASSOCIÉS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BELLE VENTE DU 23 & 24 OCTOBRE 2026

PRÉAMBULE

THIERRY-LANNON & ASSOCIÉS SAS (ci-après « **TL&A** ») est un opérateur de ventes volontaires aux enchères publiques, déclaré auprès du Conseil des maisons de vente (Agr. 2001/18) et régi par les articles L.321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité TL&A agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire. Les présentes Conditions Générales de Vente (« **CGV** ») régissent les rapports entre TL&A et les enchérisseurs pour les ventes aux enchères publiques et les ventes de gré à gré. En participant à une vente aux enchères organisée par TL&A, y compris par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, l'enchérisseur accepte d'être lié par les présentes CGV. Il lui est donc recommandé de les lire attentivement.

Les CGV pourront être modifiées occasionnellement à la discrétion de TL&A. Les CGV relatives à une certaine vente et contenues dans le catalogue de vente peuvent également être modifiées par écrit et/ou oral par TL&A préalablement à la vente. Ces modifications seront mentionnées au procès-verbal de la vente.

I. AVANT LA VENTE

I.1) Mentions particulières dans le catalogue

* Lots faisant partie d'une vente judiciaire à la suite d'une ordonnance du Tribunal Judiciaire assortis d'honoraires acheteurs à 14.28 % TTC

* Lots dans lesquels TL&A ou un de ses partenaires a des intérêts financiers

* Lots en importation temporaire : soumis à des frais de 5,5 % TTC du prix d'adjudication pour les œuvres et objets d'art, de collection et d'antiquité, à la charge de l'acquéreur en sus des frais de vente et du prix d'adjudication. La TVA collectée au titre des frais de vente ou celle collectée au titre d'une importation temporaire du lot peut être remboursée à l'adjudicataire dans le délai de trois mois après la vente sur présentation des documents justifiant l'exportation du lot acheté.

I.2) Description des lots

Les indications portées au catalogue sont effectuées sur la base des éléments fournis et des connaissances existant le jour de la rédaction du catalogue, avec toutes les diligences requises par TL&A et l'expert qui l'assiste le cas échéant. Seules les indications en langue française engagent la maison de vente. Elles peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente par écrit ou oral. Ces modifications seront consignées au procès-verbal de la vente, lequel aura force probante. Les dimensions, poids et autres renseignements des lots sont donnés à titre indicatif avec une marge d'erreur raisonnable. Les restaurations effectuées à titre conservatoire, n'altérant pas le caractère original du lot, notamment en ce qui concerne l'ancienneté et le style, et n'apportant aucune modification au caractère propre du lot ne seront pas mentionnées dans le descriptif.

I.3) État des lots

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections et leurs défauts et il relève de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. Les lots étant des biens d'occasion, aucune garantie ne peut être offerte par TL&A concernant leur état. L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident, d'un manque

ou d'un incident dans le catalogue ou les rapports de condition, n'implique nullement que le lot soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Les références à l'état d'un lot dans un catalogue, une image, une description ou dans un rapport de condition ne pourront être considérées comme une description exhaustive de l'état dudit lot.

I.4) Rapports de condition

Des rapports de condition, photos complémentaires et documents afférents aux lots sont disponibles sur demande jusqu'à 24 heures avant la vente. Ils doivent être consultés avant d'enchérir. Les descriptions, les rapports de condition, ainsi que les photographies des lots sont fournis uniquement sur demande et à titre indicatif. TL&A ou ses experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

I.5) Exposition des lots et catalogue

TL&A est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Les enchérisseurs potentiels sont expressément invités à examiner personnellement les lots avant la vente lors de l'exposition publique préalable à la vente afin de vérifier notamment l'état des lots. Toute manipulation non supervisée effectuée par un enchérisseur se fait à ses risques et périls. Pour certaines ventes, TL&A propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée dont le prix est fixé à 10 euros TTC. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse de TL&A.

I.5) Reproduction des lots

Tous les défauts et imperfections des lots ne sont pas visibles sur les photographies des lots reproduites dans les catalogues, en ligne ou sur tout support de communication. Les photographies peuvent ne pas donner une image entièrement fidèle de l'état réel d'un lot et peuvent différer de ce que percevra un observateur direct (taille, coloris, etc.).

I.6) Œuvres d'art et objets de collection

TL&A rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

I.7) Estimation des lots

TL&A rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

I.8) Provenance

TL&A rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de TL&A. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des

précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

I.9) Retrait de tout lot

TL&A peut librement retirer un lot à tout moment avant ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité de TL&A à l'égard de tout enchérisseur.

II. LA VENTE

II.1) Enchères en salle

Le mode normal et prioritaire pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière dématérialisée (vente online ou « chrono »). TL&A ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères, notamment si une erreur – d'ordre technique ou non -, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

II.2) Ordres d'achat

À titre de service complémentaire, TL&A offre gracieusement aux acheteurs potentiels d'autres moyens d'enchérir, moyennant une inscription préalable au plus tard à 18 heures le dernier jour ouvré avant la vente. L'ordre devra avoir été communiqué par écrit, à l'aide du formulaire dûment rempli, de coordonnées bancaires, d'une copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur et le cas échéant de son Kbis

- Par téléphone : Toute personne aura la possibilité de s'inscrire auprès de lorient@thierry-lannon.com pour porter ses enchères à voix haute par téléphone pendant la vente. L'enchérisseur potentiel devra avoir reçu un mail de confirmation préalable pour être appelé.
Les enchères par téléphone sont un service gracieux et dérogatoire pour les clients qui ne peuvent assister à la vente. TL&A ne peut être tenu pour responsable d'un problème de liaison téléphonique au moment de la vente et invite les adjudicataires potentiels à émettre parallèlement un éventuel ordre ferme pour parer tout défaut d'appel. Toute demande d'enchère téléphonique vaut acceptation de l'estimation basse portée sur le catalogue ; à défaut il est conseillé de laisser un ordre d'achat ferme.
- Sur ordre d'achat : Toute personne aura la possibilité de transmettre des ordres d'achat à TL&A. En cas de demande par mail, l'enchérisseur devra avoir reçu un courriel de confirmation de la part de l'étude. Aucun ordre illimité ne sera retenu. Si TL&A reçoit plusieurs ordres d'achat pour des montants d'enchères identiques sur le même lot, l'ordre réceptionné en premier sera préféré

TL&A se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie.

II.3) Enchères en ligne

TL&A peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation (cf IV.3).

Concernant les enchères portées à distance en ligne, nous rappelons aux enchérisseurs potentiels que le rythme de la vente, en salle, prévaudra sur le "Live", ou tout autre support de communication électronique. Nous nous permettons dès lors d'insister sur la nécessaire réactivité de nos participants, lors des enchères à

distance, afin de ne pas connaître la déception de voir un lot leur échapper, la responsabilité de TL&A ne pouvant aucunement être engagée sur un défaut de connexion ou une possible lenteur des systèmes de communication.

II.4) Vente online

TL&A organise des ventes en ligne dites « online » par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

II.5) Caution

Pour certaines ventes ou lots dûment identifiés, TL&A se réserve le droit de demander aux potentiels enchérisseurs de verser avant la vente une caution d'un montant déterminé, ainsi que toutes autres garanties et/ou références bancaires jugées nécessaires. Il est demandé aux enchérisseurs de contacter l'étude au plus tard trois jours ouvrés avant la vente afin de procéder à la vérification des garanties données. Les dépôts de garantie sont à effectuer en euros par virement ou carte bancaire après avoir pris contact auprès de l'étude. Dans le cas où l'enchérisseur ne serait pas adjudicataire lors de la vente, TL&A procèdera au remboursement de la caution perçue dans un délai de 5 jours ouvrables après la vente.

III. DÉROULEMENT DE LA VENTE

III.1) Direction de la vente

Le commissaire-priseur dirige la vente en veillant à la liberté et à l'égalité entre les enchérisseurs, tout en respectant les usages établis par la profession. Le commissaire-priseur est le juge de la vente, en assure la police et se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle de vente à tout enchérisseur potentiel pour justes motifs. Il se réserve le droit de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer, retirer, réunir ou séparer tout lot de la vente. La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit, ces derniers étant présentés au public lors de la vacation le cas échéant, lorsque cela est possible.

III.2) Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débiter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

III.3) Adjudication

Le plus offrant et le dernier enchérisseur sera l'adjudicataire, tous moyens admis confondus (ordre, internet, téléphone, sur place, etc.). L'adjudication se matérialise par le prononcé du mot « Adjugé » lequel forme le contrat de vente et opère le transfert de propriété et des risques entre le vendeur et l'adjudicataire. TL&A décline toute responsabilité quant aux pertes et dommages que les lots pourraient subir à compter de l'adjudication, l'adjudicataire devant faire assurer les lots acquis dès l'adjudication. Chaque lot est identifié avec un numéro correspondant au numéro qui lui est attribué sur le catalogue de la vente. En cas de « double-enchère » simultanée reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les enchérisseurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

III.4) Rétractation

Chaque enchère portée et chaque adjudication sont définitives. Chaque enchère engage celle ou celui qui l'a portée, étant rappelé que l'adjudicataire ne peut se rétracter qu'il soit en salle, au téléphone, en ligne ou sur exécution de son ordre d'achat.

III.5) Prémption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. En aucun cas, TL&A ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

IV. EXÉCUTION DE LA VENTE

IV.1) Conditions de paiement

Le paiement des sommes dues devra être effectué « comptant » par l'adjudicataire, dès l'adjudication prononcée. Le paiement est effectué en euros. Les commissions bancaires éventuelles sont à la charge de l'adjudicataire et ne sont pas déduites des sommes dues. Aucun délai de paiement ne sera accordé à l'acheteur sauf accord exprès du vendeur. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

IV.2) Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues. Tous les lots vendus seront facturés au nom et à l'adresse du donneur d'ordre et aucune modification postérieure ne pourra être faite après l'adjudication. L'enchérisseur est réputé agir en son nom propre et s'engage à régler personnellement et immédiatement le lot. Il sera seul responsable de l'enchère portée. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. En cas de manquements aux procédures d'identification et aux obligations de LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme), TL&A se réserve la possibilité d'interdire à l'enchérisseur de porter les enchères, d'annuler ou de résilier la vente du lot.

IV.3) Frais de vente :

L'adjudication au profit de l'adjudicataire l'oblige au paiement comptant du prix d'adjudication dit « prix marteau », majoré des frais et taxes afférentes à la vente, soit de manière cumulative :

- Frais de vente, applicables sur le prix d'adjudication : 21,67% HT soit **26% TTC**

[Pour les ventes judiciaires, les frais de vente fixés par la loi s'élèvent à 11,9% HT soit **14,28% TTC**]

- Frais d'utilisation de plateformes *Live*, applicables sur le prix d'adjudication :
 - o Drouot.com (drouot live) : 1,5% HT (soit **1,8% TTC**) du prix d'adjudication
 - o Interenchères : 1,5% HT (soit **1,8 % TTC**) du prix d'adjudicationLa commission complémentaire des plateformes *Live* leur sera intégralement reversée.
- Eventuels frais de stockage en cas de non-retrait du lot (Cf IV.8)
- Eventuelle importation temporaire (cf. I.1)

IV.4) TVA

Le taux de TVA est de 20% (ou 5,5% pour les livres). Par principe, les lots non marqués seront vendus sous le régime de la TVA sur la marge. La commission d'achat et les frais annexes seront majorés d'un montant tenant lieu de TVA, lequel ne sera pas mentionné séparément dans nos bordereaux. Par exception, et à la

demande du vendeur, le régime général de la TVA pourra être appliqué pour les biens mis en vente par un professionnel de l'UE.

Cas de remboursements possibles de TVA à l'acquéreur :

- Le professionnel de l'Union Européenne, sur communication de son numéro de TVA intra-communautaire, après validation par le service VIES et fournissant la preuve de l'export du lot depuis la France vers un autre État membre dans un délai de 3 mois suivant la date de vente aux enchères ;
- Le non-résident de l'Union Européenne sur communication du document douanier d'export hors Union Européenne sur lequel TL&A figure comme expéditeur dans un délai de 3 mois suivant la date de vente aux enchères ou la date d'obtention de la licence d'exportation.

IV.5) Modalités de règlement

Les moyens de paiement légaux acceptés (les paiements par carte bancaire ou virement étant vivement recommandés) :

- **Virement bancaire** : provenant du compte de l'acheteur et indiquant le numéro de facture. Les coordonnées bancaires figurent sur le bordereau d'adjudication. Titulaire du compte SAS THIERRY-LANNON & ASSOCIÉS. Tous frais et commissions bancaires sont à la charge de l'adjudicataire.
- **Espèces** (hors métaux précieux) : en vertu des articles L.112-6 et D.112-3 du Code monétaire et financier : jusqu'à 1000 € pour les résidents fiscaux français ou les personnes agissant pour les besoins d'une activité professionnelle ; jusqu'à 15 000 € pour les particuliers qui ont leur domicile fiscal à l'étranger (sur présentation de passeport et de justificatif de domicile) ;
- **Carte bancaire** : VISA et MASTERCARD, sur le terminal ou à distance (lien figurant sur le bordereau d'adjudication). Les frais bancaires ne sont pas à la charge de l'étude.
- **Chèque** (en dernier recours) : Sur présentation de deux pièces d'identité. Aucun délai d'encaissement n'est accepté en cas de paiement par chèque. La délivrance ne sera possible que vingt jours après le paiement. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

Les règlements fractionnés avec différents modes de paiements ne sont pas autorisés.

Conformément à ses obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L.561-2 du Code Monétaire et Financier, TL&A se réserve le droit d'obtenir un justificatif des fonds. En tout état de cause, en cas de paiement par un tiers, des justificatifs sur le lien avec le tiers payeur devront être fournis par l'adjudicataire. TL&A se réserve le droit de refuser le paiement en espèces effectué par un tiers.

IV.6) Adjudicataire défaillant

À défaut de paiement comptant par l'adjudicataire, le bien pourra être remis en vente sur réitération des enchères à la demande du vendeur conformément à la procédure de l'article L.321-14 du Code de commerce. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente sera résolue de plein droit. En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

IV.7) Responsabilité de l'adjudicataire défaillant

Dans tous les cas l'acquéreur défaillant sera tenu, du fait de son défaut ou retard de paiement, de payer à TL&A :

- En cas de revente sur procédure de réitération des enchères, (i) la moins-value subie par le vendeur du fait de la deuxième vente, (ii) la perte d'honoraires subies par TL&A, (iii) les frais engagés pour cette deuxième vente ;
- Tous les frais et accessoires engagés par TL&A relatifs au recouvrement des factures impayées (incluant les frais d'avocat, les frais administratifs et tous autres frais liés au recouvrement), ainsi que les dommages et intérêts permettant de compenser le préjudice subi par TL&A ;

- Les dommages et intérêts permettant de compenser le préjudice subi par TL&A (frais, honoraires et commissions d'achat, TVA, stockage, etc.).

TL&A se réserve la possibilité de :

- Communiquer le nom et les coordonnées de l'acquéreur défaillant au vendeur afin de permettre à ce dernier de faire valoir ses droits ;
- Conserver à titre de dommages et intérêts toutes les sommes qui auraient été versées par l'adjudicataire préalablement à l'annulation de la vente ;
- Procéder à l'encaissement de la caution versée par l'adjudicataire, à titre de compensation avec toutes les sommes dues par l'adjudicataire et/ ou à titre de dommages et intérêts ;
- Exercer ou faire exercer tous les droits et recours, notamment le droit de rétention, sur tout bien de l'acquéreur défaillant dont TL&A aurait la garde jusqu'au règlement complet par ledit acquéreur, et saisir les tribunaux compétents pour recouvrer les sommes dues ;
- Procéder à la compensation de tout montant dû à l'adjudicataire avec tout montant impayé par l'adjudicataire concernant un lot ou tout dommage subi par TL&A à la suite d'une violation des présentes CGV par l'adjudicataire ;
- Interdire à l'adjudicataire défaillant d'enchérir dans les prochaines ventes organisées par TL&A ou bien de subordonner la possibilité d'y enchérir au versement d'une provision préalable ;
- Procéder à l'inscription de l'adjudicataire défaillant sur un fichier des mauvais payeurs partagé entre les différentes maisons de vente adhérentes. TL&A est adhérente du service **Témis** permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. TL&A se réserve le droit d'inscrire au fichier Témis l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des Opérateurs de vente volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interenchères. En outre, TL&A se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de Drouot SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com.

IV.8) Stockage et délivrance des lots

Un lot adjugé ne pourra être délivré à l'acheteur qu'après paiement intégral du bordereau d'achat et de toutes les sommes/pénalités qui seraient dues par l'adjudicataire, encaissés sur le compte bancaire de TL&A. A défaut de paiement total ou partiel des autres sommes/pénalités dues par l'adjudicataire, aucun des lots inclus dans le bordereau acheteur ne sera délivré par TL&A à l'adjudicataire.

Le stockage des biens ayant fait l'objet d'une adjudication dans le cadre d'une vente aux enchères ou d'une vente de gré à gré qui ne seraient pas enlevés par l'acheteur à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la vente, sera facturé comme suit à compter du 10 NOVEMBRE 2026 :

- **Objets d'art et tableaux : 10€ TTC / jour de stockage**
- **Mobilier : 30€ TTC / jour de stockage**

Les lots seront délivrés à l'acquéreur en personne après présentation de tout document prouvant son identité ou au tiers qu'il aura désigné et à qui il aura confié une procuration originale et une copie de sa pièce d'identité. Le retrait des lots est réalisé aux frais et aux risques de l'adjudicataire uniquement.

Les lots qui n'auront pas été retirés le jour même après la fin de la vente seront à enlever sur rendez-vous par l'acheteur auprès de l'étude dans les meilleurs délais.

IV.9) Revente des lots payés et non récupérés

Dans le cas où un ou des lot(s) adjugé(s) et payé(s) en cours d'une vente aux enchères n'aurai(ent) toujours pas été enlevé(s) par l'acquéreur dans les délais convenus ci-dessus et que les frais de stockage, de garde et de conservation applicables en viendraient à dépasser la valeur d'adjudication du ou des lot(s), TL&A se réserve la possibilité de les vendre afin de se rembourser l'intégralité des frais lui étant dus.

V. EXPORTATION

Dans le cas d'un bordereau acheteur libellé à une adresse à l'étranger, il est précisé que certains lots sont assujettis à des formalités d'exportation (demandes de certificat pour un bien culturel, licence d'exportation). Ces lots ne pourront être délivrés qu'à un transitaire dûment habilité. Les formalités sont du ressort de l'acquéreur et peuvent requérir un délai de 4 mois. TL&A est à la disposition de ses acheteurs pour les orienter dans ces démarches ou pour transmettre les demandes à l'administration concernée. Cependant, TL&A ne pourra être tenu responsable des retards, refus ou autres décisions administratives défavorables, ni de tout manquement à la réglementation en matière d'exportation. Les délais d'exportation ou les refus de l'administration ne pourront en aucun cas justifier une absence ou un retard de paiement par l'acheteur, ni entraîner une annulation ou modification de la vente. L'acquéreur est seul responsable de l'ensemble des formalités et des délais administratifs applicables, qu'il s'engage à respecter.

VI. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article L. 561-2, 14° du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à TL&A en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, TL&A peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à TL&A de se conformer à ses obligations légales.

Dans ce contexte, EUNOMART intervient en tant qu'intermédiaire afin de garantir la sécurisation et le traitement conforme des données collectées.

VII. DONNEES PERSONNELLES

Les enchérisseurs sont informés que TL&A est susceptible de collecter et traiter les données les concernant conformément au Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel. Les données sont collectées aux fins de gestion de leurs relations contractuelles ou précontractuelles (enregistrement à la vente, facturation, comptabilité, règlements, communication...). Ces données sont constituées d'informations telles que : noms, prénoms, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, coordonnées bancaires. Les enchérisseurs sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité, d'opposition et de limitation à l'égard de ces données auprès de TL&A. Les demandes doivent être exercées par écrit à l'adresse : contact@thierry-lannon.com. Toute réclamation sur la législation applicable en matière de protection des données peut être portée devant la CNIL : www.cnil.fr.

VIII. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

TL&A est propriétaire de tout droit de reproduction des biens vendus avant et après la vente. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon. La vente d'un lot n'implique en aucun cas cession des droits de propriété intellectuelle éventuellement applicables (représentation et/ou reproduction) sur l'œuvre.

IX. ARTPRICE

Conformément aux conditions de notre partenaire Artprice, tous les résultats de nos ventes sont communiqués sur leur plateforme, sans exception.

X. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes CGV et les droits et obligations en découlant seront régis par la loi française. Toute action en justice relative aux activités de vente de TL&A sera tranchée par le Tribunal Judiciaire compétent en France, conformément à l'article L.321-37 du Code de commerce. Les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée. Pour toute difficulté, le Commissaire du Gouvernement près du Conseil des maisons de vente peut être saisi gratuitement en vue de parvenir à une solution amiable. Les réclamations se font par voie postale au 19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris ou en ligne sur le lien suivant : <https://conseilmaisonsdevente.fr/fr/reclamation>.